



AUCAMVILLE

PM 226.2023

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE CHEMIN CAMPARNAUD

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame COSTES Jeannine en date du 26 octobre 2023,

Considérant que pour permettre des travaux d'élagage et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**Article 1 :** L'occupation du domaine public sera autorisée au niveau du N°5 chemin Camparnaud. Cette réglementation sera applicable du jeudi 02 novembre 2023, 08 heures au vendredi 03 novembre 2023, 18 heures.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est SARL L'ATELIER DU PAYSAGE, 320 avenue des Ecoles G53 31380 GRAGNAGUES.

**Article 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 27 octobre 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX